

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt et un, le quatre février,

Le Conseil Municipal de la Commune de Sixt-sur-Aff, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur René RIAUD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 28/01/2021

Présents : Mrs RIAUD, LORAND, MARCHAND, MONVOISIN, PERRIN, RAVACHE, SOREL, VIEL, NICOLAS, URVOY, Mmes BERTY, DE GHAINNE DE BOURMONT, GOUIN HAMON, LOLIVIER, PAVIOT, ROBERT, SARAZIN

Absent excusé : Amanda BLANCHARD

Secrétaire : Véronique PAVIOT

Nombre de
conseillers
En exercice 19
Présents 18
Votants 18

Délibération 2021-01

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que tous les lots de la première tranche du lotissement sont vendus. Il convient donc de lancer la deuxième tranche.

Lotissement du Petit Plessis – Lancement de la 2^{ème} tranche

Deux cabinets de maîtrise d'œuvre ont été consultés : 2LM et Quarta.

QUARTA propose un prix de 26 370 € HT.

2LM propose un prix de 25 600 € HT.

Dans ces deux devis, le porté à connaissance « Loi sur l'eau » est facturé.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le devis de 2LM et accepte d'inscrire cette somme au budget 2021 du lotissement du Petit Plessis.

Si toutefois, le porté à connaissance « Loi sur l'eau » n'était pas suffisant, il conviendrait de rajouter le « Dossier Loi sur l'eau » qui porterait le devis 2LM à 27 600 € HT soit 33 120 € TTC.

Pour copie conforme,

Le Maire,
René RIAUD

**Délibération
2021-02**

**Travaux -
Eurovia**

Monsieur le Maire informe que, suite aux travaux d'aménagement des entrées de bourg Ouest et Est, il a été demandé à l'entreprise Eurovia deux devis pour des travaux de reprise de bordures et de trottoirs qui ne sont pas dans le marché, mais qui deviennent nécessaire.

- Un premier devis pour la reprise de bordures entre le plateau de la salle de l'Aff et la rue du Grippay : 23 659.20 € HT

- Reprise de trottoirs et pose d'un accodrain : 3 709.15 € HT

Soit un total de travaux de 27 368.35 € HT.

Après délibération, et à l'unanimité, le Conseil Municipal valide ces deux devis.

Pour copie conforme,

Le Maire,
René RIAUD

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal que certaines personnes ont souhaité ou ont dû annuler leur location de salle suite au contexte sanitaire actuel (COVID-19).

**Délibération
2021-03**

**Remboursement
de location de
salles**

Il s'agit de :

- Mr ARDOUIN Romain et Mme SANCHEZ SOLER Marion, domiciliés « 47 La Goujardaie » à Sixt-sur-Aff.

L'acompte de 150€ a été encaissé pour la location de l'Espace de l'Aff les 14 et 15 août 2021.

- Mme LE GUEN Nathalie, domiciliée « 15 Lourme de Noyal » à Sixt-sur-Aff.

L'acompte de 150€ a été encaissé pour la location de l'Espace de l'Aff du 20 mars 2021.

- Mr GICQUELET Baptiste et Mme RAMAGE Flavie, domiciliés « 14 Résidence de l'Oust » 56350 ST PERREUX

L'acompte de 150€ a été encaissé pour la location de l'Espace de l'Aff du 27 mars 2021.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte de prendre en compte ces annulations et accepte de rembourser les montants des locations ci-dessus.

Pour copie conforme,

Le Maire,
René RIAUD

**Délibération
2021-04**

**Vente de terrain
Rue Onffroy de
la Rosière**

Monsieur le Maire rappelle que, lors de la dernière réunion de conseil du 17 décembre 2020, la demande de Monsieur Mayol pour acquérir la parcelle située « rue Onffroy de la Rosière », cadastrée YC 241, d'une superficie de 14 204 m², pour y implanter une entreprise de rayonnage, avait reçu un avis favorable. Le prix de vente était fixé à 33 200 € HT, soit 39 840 € TTC (selon l'avis des domaines), plus les frais de bornage et de notaire.

Depuis cette réunion, l'entreprise MTPA a manifesté son intérêt pour acquérir une partie de cette même parcelle (fonds de parcelle).

Après discussion avec les deux entrepreneurs, il est proposé de vendre cette parcelle de la façon suivante :

- MTPA – Sylvain MORICE : Environ 6000 m² en fonds de parcelle au prix de 0.50 centimes le m² soit 3 000 € TTC.
- Mr MAYOL : le reste de la parcelle pour un prix de 36 840 € TTC.

Les frais de bornage et de division de parcelle, ainsi que les frais d'acte notarié seront à la charge des acquéreurs.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal acceptent de vendre cette parcelle aux conditions exposées ci-dessus.

Pour copie conforme,

Le Maire,
René RIAUD

**Délibération
2021-05**

**Réfection du
parquet Salle
Espace de l'Aff**

Monsieur le Maire informe les conseillers que depuis l'ouverture de la salle Espace de l'Aff, le parquet n'a jamais été entretenu. Il est donc nécessaire de prévoir sa rénovation (ponçage et huilage).

Deux entreprises ont été contacté : « Le parqueteur Vendéen » de La Chaize le Vicomte et « Carrelage Bain et parqueterie » de Vitré.

La première entreprise propose un tarif de 8 301.12 € HT, la seconde 9 928.35 € HT.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal valide le devis de l'entreprise « Le Parqueteur Vendéen » à 8 301.12 € HT.

Pour copie conforme,

Le Maire,
René RIAUD

**Délibération
2021-06**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la convention de financement qui lie l'Office des Sports et Jeunesse entre Aff et Vilaine et la commune doit être renouvelée.

**Convention avec
l'Office des
Sports et
Jeunesse Entre
Aff et Vilaine**

Cette convention définit les modalités de participation de la mairie aux dépenses de fonctionnement de l'Office en matière d'animations sportives et d'animations jeunesse sur le territoire de la commune. La convention est conclue pour 4 ans du 01 janvier 2021 au 31 décembre 2024.

Le montant de la subvention s'élève à :

- 21 440 € au titre du sport (10€ par habitant)
- 4 288 € au titre de la jeunesse (2€ par habitant)

Après délibération, et à l'unanimité, le Conseil Municipal valide la convention et ces montants pour la période 2021-2024.

Pour copie conforme,

Le Maire,
René RIAUD

**Délibération
2021-07**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que, lors de la réunion du conseil du 17 décembre 2020, la convention reçue de Redon Agglomération pour la prise en charge financière des travaux d'extension du réseau d'eau potable nécessaire à l'alimentation des services techniques de la commune et de la future zone urbanisable avec le projet Âges et Vie avait été validée.

**Extension du
réseau d'eau
potable – Service
Technique et
Projet
d'habitation
Âges et Vie**

Le devis s'élevait à 16 032.09 € HT.

Or, dans ce devis, l'entreprise n'avait pas compté la surlargeur pour faire passer les fourreaux d'éclairage public.

Le nouveau devis s'élève à 17 878.01 € HT. La plus-value sera à la charge de la commune. La répartition sera donc de 11 996.94 € HT pour la commune et 5 881.07 € HT pour la société Âges et Vie.

**Modification du
devis**

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte ce nouveau devis, autorise Monsieur le Maire à demander le remboursement de la somme les concernant à la société Âges et Vie, autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces administratives et comptables relatives à ce dossier.

Pour copie conforme,

Le Maire,
René RIAUD

**Délibération
2021-08**

**Achat de parcelles
Rue des Templiers**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que deux maisons sont à vendre « rue des Templiers » (parcelles AC05 AC06 AC227, 229 et 230). Ces maisons se situent en face de la Maison d'Assistants Maternelles et de la restauration scolaire. Les parcelles pourraient être intéressantes pour y construire un éventuel centre de loisirs, projet en réflexion. La commune est intéressée seulement par les terrains sans les maisons (mauvais état, emplacement dangereux...). Mme SOREAU Lydie, propriétaire de ces parcelles, accepte de démolir ces maisons et de vendre ces parcelles.

Un prix de 88 200 € TTC est proposé.

Après discussion et délibération, le Conseil Municipal accepte d'acheter ces parcelles au prix de 88 200 € TTC. Le notaire sera Me Pouessel de Sixt-sur-Aff. Les frais d'acte notarié seront à la charge de la commune.

Pour copie conforme,

Le Maire,

**Délibération
2021-09**

**Aménagement du
bourg – Maîtrise
d'œuvre -
Carrefour de la
médiathèque**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis de l'entreprise 2LM concernant la maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du carrefour de la médiathèque ainsi que pour la place Charles de Gaulle.

Un Avant-Projet Sommaire est proposé pour ces deux points.

Il est proposé de ne retenir que le carrefour de la médiathèque pour le lancement des travaux. La place Charles de Gaulle sera traitée ultérieurement.

Pour cette mission, la société 2LM propose un tarif de 35 000 € HT.

Après délibération, et à l'unanimité, le Conseil Municipal valide la proposition de 2LM pour l'étude et l'Avant-Projet Sommaire des deux points précités et les travaux du carrefour de la médiathèque.

Cette somme sera inscrite au budget primitif 2021.

Pour copie conforme,

Le Maire,
René RIAUD

Délibération 2021-10

Ouverture de crédits

Monsieur le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du Code général des collectivités territoriales et notamment le fait que « jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, ..., l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. »

Montant budgétisé – dépenses d'investissement 2020 : 1 472 737 €

Il est proposé au Conseil Municipal de faire application de cet article à hauteur maximum de 368 184 €.

Les dépenses d'investissement concernées à ce jour sont les suivantes :

- Travaux Daniel TP Cantine MAM : 5 478 € (2313-34)
- Achat de terrain : 88 200 € (2111)
- Réfection parquet Salle Espace de l'Aff : 9 930 € (21318)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'accepter les propositions de Monsieur le Maire dans les conditions exposées ci-dessus.

Pour copie conforme,

Le Maire,
René RIAUD

QUESTIONS DIVERSES

Réhabilitation des vestiaires de la salle des sports :

L'appel d'offres est en ligne jusqu'au 15 février 2021 à 17H00.

Restauration scolaire : Nouveau protocole sanitaire mis en place.

Projet La Chouette Ecole :

Mesdames Alizée et Coralie QUEAU, représentantes de l'école alternative « La Chouette Ecole », ont informé Monsieur le Maire que leur projet d'école alternative sur Sixt-sur-Aff n'aura pas lieu. Ceci étant dû principalement au désistement de la majorité des membres de l'association et au durcissement de la loi concernant les écoles hors contrat. Elles remercient la municipalité pour l'accueil qui leur a été fait.

Règlement intérieur de la médiathèque « L'atelier des mots » : Après lecture du nouveau règlement intérieur de la médiathèque, celui-ci est approuvé par le Conseil Municipal.